Funding and Security of Pension Benefits

WHEREAS pension issues are of national importance, concerning federal and provincial regulators, employers, employees, retirees, unions, public policy organizations and the public;

WHEREAS increased funding and security of pension benefits will advance the objective of facilitating a reliable system for tax-assisted retirement savings for Canadians;

WHEREAS the funding and security of pension benefits are governed by tax laws, pension standards laws, bankruptcy laws, and actuarial and accounting standards;

WHEREAS the laws and standards applicable to the funding and security of pension benefits are not consistent across Canada;

WHEREAS any measures to improve the funding and security of pension benefits must be reasonable and balanced, taking into consideration

Financement et sécurité des prestations de retraite

ATTENDU QUE les questions se rapportant aux régimes de retraite sont d'importance nationale et qu'elles concernent les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, les employeurs, les employés, les retraités, les syndicats, les organismes de politique publique et le public;

ATTENDU QU'un financement et une sécurité accrus des prestations de retraite favoriseraient la réalisation de l'objectif de permettre la mise sur pied d'un programme fiable d'aide fiscale à l'épargne-retraite à l'intention des Canadiens et Canadiennes;

ATTENDU QUE les questions de financement et de sécurité des prestations de retraite sont régies par des lois fiscales, des lois sur les normes de prestations de retraite, des lois sur la faillite, ainsi que par des normes actuarielles et comptables;

ATTENDU QUE les lois et les normes qui s'appliquent aux questions de financement et de sécurité des prestations de retraite ne sont pas uniformes dans l'ensemble du Canada;

ATTENDU QUE toute mesure qui serait prise dans le but d'améliorer le financement et la sécurité des prestations de retraite doit être

the impact on pension plan sponsors, pension plan members, and other stakeholders;

BE IT RESOLVED THAT the Canadian Bar Association urge federal, provincial and territorial governments to support and promote reasonable measures to increase the funding and security of pension benefits, with appropriate consideration of the impact of such measures on pension plan sponsors, pension plan members and other stakeholders.

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Mid-Winter Meeting held in Ottawa, ON, February 13-14, 2010.

raisonnable et équilibrée, compte tenu des effets qu'elle aura pour les répondants des régimes de retraite, les participants aux régimes de retraite, ainsi que les autres parties intéressées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Association du Barreau canadien exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à soutenir et à encourager la prise de mesures raisonnables qui permettront d'accroître le financement et la sécurité des prestations de retraite, en tenant suffisamment compte des effets que de telles mesures auraient sur les répondants de régimes de retraite, les participants aux régimes de retraite, ainsi que les autres parties intéressées.

Copie certifiée d'une résolution adoptée par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de l'Assemblée de la mi-hiver, à Ottawa, ON, du 13 au 14 février 2010.

John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction